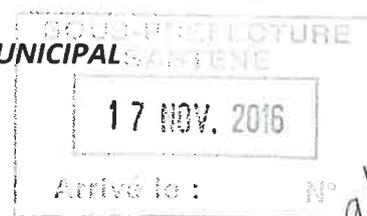


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 29/2016

Séance du 11 novembre 2016



OBJET : REHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL (PRESBYTERE) – PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Nombre de membres : 9
Afférents au conseil : 9
En exercice : 9

Date de la convocation : 04/11/2016
Date d'affichage : 04/11/2016
Ayant délibéré : 8
Votés Contre : 0
Votés Pour : 8
Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le onze novembre à 09 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	M. POLI Pierre-Antoine
M. MANTESE Jean-François	

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier le plan de financement de l'opération de réhabilitation du presbytère afin de se conformer au règlement d'aides aux collectivités en vigueur au Conseil Départemental de la Corse du Sud. En effet, afin d'être éligible à un financement, la Commune d'Olivese doit solliciter un taux maximum de 55 %.

- **Vu** la délibération n° 34/2015 du 24 novembre 2015 relative à la demande de subvention et au plan de financement de l'opération visée en objet.
- **Considérant** la nécessité de se conformer au règlement d'aides aux collectivités du Conseil Départemental de la Corse du Sud.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Corse du Sud à hauteur de 55 % au lieu de 65 %. Pour rappel, le montant hors taxe de ces travaux (fourniture et pose) s'élève à la somme de 6 170,00 €.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD	55 %	3 393,50 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	45 %	2 776,50 €
	TVA 20 %	600,00 €
	TVA 10 %	
		<hr/>
		3 376,50 €
TOTAL T.T.C.		6 770,00 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le nouveau plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Dit** que les autres termes de la délibération n° 34/2015 du 24 novembre 2015 sont inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 11 novembre 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

